CAHIER D'ACTEUR

LES ECOLOGISTES ILE DE FRANCE

Thermo sur Seine

NOM DE VOTRE STRUCTURE :

Les Ecologistes Ile de France

CONTACT :

iledefrance@lesecologistes.fr

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

Les Écologistes Île-de-France constituent l'organisation régionale du mouvement Les Écologistes. Présents dans les départements franciliens, ses militant·es et élu·es défendent la justice sociale et environnementale, la protection de la santé, la démocratie locale, la sobriété énergétique et la transition vers les énergies renouvelables. Leur action vise une transformation écologique solidaire de l'ensemble des territoires.

THERMO-SUR-SEINE : REUSSIR ENSEMBLE LA SORTIE DU GAZ, ENTRE AMBITION CLIMATIQUE ET JUSTICE TERRITORIALE

NOTRE POSITION

Les Écologistes Île-de-France soutiennent la sortie rapide du gaz fossile du réseau de chaleur parisien, mais demandent l'abandon du projet Thermo-sur-Seine : sa chaufferie au CSR et au bois B à Vitry-sur-Seine et sa plateforme logistique à Ris-Orangis. Sa dimension, la dépendance durable à la combustion, les nuisances cumulées et les incertitudes financières contredisent une transition juste. Nous demandons une évaluation indépendante des alternatives fondées sur la sobriété, la rénovation, la géothermie, les pompes à chaleur et l'évolution du réseau, avec les communes concernées et les habitant·es.

UNE AMBITION CLIMATIQUE QUE NOUS PARTAGEONS

La sortie du gaz fossile du réseau de chaleur parisien est une nécessité climatique, sociale et de souveraineté énergétique. Nous saluons l'engagement de la Ville de Paris et des élu·es écologistes dans cette direction. La question n'est pas de maintenir le statu quo : elle est de choisir une trajectoire qui réduise durablement les émissions, préserve la santé, protège les usager·es et associe réellement les territoires qui accueillent les infrastructures.

Une ambition climatique à porter ensemble

Paris s'est fixé un objectif ambitieux : sortir son réseau de chaleur du gaz fossile.

C'est un choix écologiste, que nous soutenons pleinement, et que les élu·es écologistes parisien·nes ont porté. Chaque année de dépendance au gaz est une année perdue pour le climat et pour le pouvoir de vivre des abonné·es.

Cette transition doit aussi répondre à une exigence de justice territoriale. La décarbonation doit bénéficier à toute la métropole et améliorer les conditions de vie de chacun de ses territoires, y compris ceux où les populations accueillent les infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Notre responsabilité collective est de construire une sortie du gaz qui conjugue ambition climatique, protection de la santé, solidarité métropolitaine et respect des choix démocratiques locaux. Cette motion vise à donner à cette ambition les moyens de réussir durablement.

Un projet à la mesure de l'enjeu, et de ses risques

Ce projet a été conçu pour répondre à **une contrainte réelle** : le renouvellement de la concession et l'urgence de sortir du gaz. Il prévoit aujourd'hui 450 000 tonnes de combustible solide de récupération par an : la plus grande chaufferie de ce type en France. Une plateforme logistique de 200 millions d'euros à Ris-Orangis, 100 camions par jour en moyenne, 160 en hiver, depuis un rayon de 300 km, puis 6 barges par jour sur 18 km. Un équipement de cette ampleur engage la métropole jusqu'en 2051. Il mérite qu'on prenne le temps de vérifier chaque hypothèse.

Garantir la cohérence entre politique énergétique et réduction des déchets

Paris s'est donné un cap remarquable : passer de 20 % à 60 % de valorisation de ses déchets d'ici 2030. Or l'Île-de-France produit aujourd'hui 11 600 tonnes de CSR par an, pour une capacité de préparation de 62 000 tonnes. Pour fournir 450 000 tonnes, il faudra que les déchets continuent d'exister en abondance pendant 25 ans. Nous devons nous assurer que la politique énergétique ne vienne pas contrarier la politique de réduction des déchets que Paris mène avec succès.
L'histoire du chauffage urbain francilien nous a appris la prudence : la vente de vapeur représente aujourd'hui 99,3 millions d'euros, soit un cinquième des recettes de fonctionnement du Syctom. Quand un équipement dépend des déchets pour fonctionner, chaque progrès du tri devient une difficulté budgétaire. C'est précisément ce que la doctrine écologiste du zéro déchet nous invite à éviter.

Protéger les abonné·es et les finances publiques

La promesse d'une chaleur accessible doit être garantie dans la durée. Elle nécessite de rendre publics les risques susceptibles de peser sur le coût du projet et sur la facture des abonné·es : évolution du marché carbone européen, maintien du taux réduit de TVA, obtention des subventions, prix et disponibilité des CSR, engagements d'achat de vapeur et compatibilité avec le cadre juridique applicable aux réseaux de chaleur.

Ces risques doivent être chiffrés selon plusieurs scénarios, avec une répartition contractuelle explicite entre l'opérateur, les actionnaires et les abonné·es.

Cette transparence est indispensable pour protéger les ménages, notamment les locataires du parc social, ainsi que les établissements de santé et les équipements publics raccordés. Elle doit permettre aux collectivités et à leurs élu·es de décider en connaissance de cause.

Faire de la justice territoriale une condition de la transition

La métropole est un espace d'interdépendance : les réseaux de chaleur, les ressources énergétiques et les infrastructures dépassent les frontières communales. Cette réalitéoblige à une solidarité fondée sur une répartition équitable des efforts, des bénéfices et des nuisances.

Les communes populaires, qui accueillent déjà une large part des équipements métropolitains, doivent voir la santé de leurs habitant·es, leur exposition aux pollutions et leurs projets d'avenir peser pleinement dans les décisions.

Le Val-de-Marne en fait déjà l'expérience. Il accueille trois usines d'incinération en activité, à Ivry-sur-Seine, Créteil et Rungis, et figure parmi les départements franciliens qui brûlent le plus de déchets par habitant, plus de deux fois plus que les Hauts-de-Seine. Ces équipements traitent les déchets de territoires bien au-delà du département. Les territoires qui portent depuis des décennies les nuisances des équipements métropolitains doivent être les premiers à bénéficier de leur réduction. Ils ne peuvent pas servir de variable d'ajustement pour un équipement supplémentaire.

À Vitry-sur-Seine, l'implantation envisagée au cœur des Ardoines rend cette exigence incontournable. L'Autorité environnementale a alerté à plusieurs reprises sur la multi-exposition des habitant·es actuel·les et futur·es de ce secteur aux pollutions de l'air, des sols et au bruit. Ce quartier doit accueillir des milliers de nouveaux logements et engager la reconquête des berges de Seine. Une installation de combustion de 450 000 tonnes par an y est incompatible avec cette transformation : on ne peut pas à la fois promettre un quartier habité, ouvert sur le fleuve, et y concentrer une nouvelle source d'émissions. La même exigence s'applique à Ris-Orangis, au regard des nuisances de la plateforme logistique et des flux de camions et de barges.

La sortie du gaz du réseau de chaleur parisien doit se construire avec ces villes et leurs habitant·es. **L'opposition exprimée par leurs conseils municipaux constitue un choix démocratique qui doit être pleinement pris en compte et appelle à réexaminer le projet.**

La solidarité métropolitaine se construit entre des collectivités reconnues comme égales, capables de décider ensemble de leur avenir. Elle doit contribuer à réduire les inégalités environnementales et garantir une répartition équitable des bénéfices comme des contraintes de la transition.

Se donner les moyens d'étudier les alternatives

Les projections des porteurs du projet eux-mêmes montrent que sobriété et rénovation pourraient réduire d'un tiers les besoins des bâtiments raccordés, de 6 000 à 4 000 GWh d'ici 2050. Géothermie, réseau en eau chaude, pompes à chaleur réversibles : ces pistes méritent d'être étudiées avec la même rigueur que le projet actuel.

Les alternatives sont déjà engagées sur le terrain. Le réseau de chaleur de Choisy-Vitry développe deux installations de géothermie. L'objectif est de couvrir plus de la moitié de ses besoins par la géothermie et de dépasser 90 % d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2030. Les communes qui s'opposent à Thermo-sur-Seine ne refusent donc pas la transition : elles la mettent en œuvre. Leur imposer un équipement de combustion alors qu'elles construisent elles-mêmes des solutions renouvelables serait une double injustice.

Le calendrier le permet : bilan des garant·es le 1er décembre 2026, enquête publique en 2027, travaux en 2028. Suspendre aujourd'hui, ce n'est pas renoncer à sortir du gaz. Renoncer à ce projet, ce n'est pas renoncer à sortir du gaz. C'est choisir d'y parvenir par la sobriété, la rénovation et les énergies renouvelables, avec les territoires et non contre eux, sans créer de nouvelle dépendance à la combustion.

Motion

Le Conseil Politique Régional des Écologistes Île-de-France,

Considérant que la sortie du gaz fossile du réseau de chaleur parisien est un impératif climatique, social et de souveraineté énergétique, que la Ville de Paris s'est engagée avec ambition **dans cette voie, et qu'aucune position écologiste ne saurait plaider pour le statu quo ;**

Considérant que le projet Thermo-sur-Seine, retenu dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau de chaleur, prévoit une chaufferie au combustible solide de récupération (CSR) de 450 000 tonnes par an à Vitry-sur-Seine et une plateforme logistique à Ris-Orangis, engageant la métropole jusqu'en 2051 ;

Considérant la doctrine constante des Écologistes en faveur du zéro déchet et contre la dépendance à l'incinération, réaffirmée par le Conseil fédéral, ainsi que les objectifs de réduction et de valorisation des déchets que s'est fixés la Ville de Paris ;

Considérant que la justice territoriale est une condition de la transition écologique et doit se construire dans une répartition équitable des efforts et des nuisances, en tenant compte des territoires déjà fortement exposés aux pollutions ;

Considérant qu'un équipement de dimension métropolitaine appelle l'adhésion des territoires qui l'accueillent, et que les conseils municipaux de Vitry-sur-Seine et de Ris-Orangis se sont prononcés contre le projet ;

Considérant l'exposition déjà élevée du secteur des Ardoines aux pollutions cumulées, les alertes de l'Autorité environnementale sur la multi-exposition des futurs habitant·es, et la doctrine écologiste du droit de toutes et tous à un environnement sain;

Considérant les incertitudes financières qui demeurent (marché carbone européen, TVA, subventions, prix et disponibilité du CSR, cadre fixé par le code de l'énergie, engagements d'achat de vapeur), susceptibles de peser sur les finances de la Ville et sur la facture des abonné·es ;

Considérant que la concertation préalable en cours, close le 1er novembre 2026, et le calendrier du projet laissent encore le temps d'instruire ces questions ;

Les Écologistes Île-de-France :

1. Réaffirment l'impératif de sortir du gaz fossile et, plus largement, de la combustion, dans une trajectoire de sobriété énergétique et de réduction des déchets ; saluent l'engagement de la Ville de Paris dans cette transition et affirment que sa réussite doit bénéficier à l'ensemble des habitant·es de la métropole.

2. Demandent l'abandon du projet Thermo-sur-Seine, qu'il s'agisse de la chaufferie de combustion de CSR et de bois B prévue à Vitry-sur-Seine ou de la plateforme logistique associée à Ris-Orangis. Refusent que la sortie du gaz du réseau parisien repose sur une concentration supplémentaire des nuisances dans des territoires déjà fortement exposés. Appellent à engager sans attendre une stratégie alternative de sobriété, de rénovation thermique, de géothermie et de transformation du réseau, qui garantisse la continuité du service et une chaleur accessible aux abonné·es.

3. Demandent l'étude d'alternatives crédibles et robustes pour les besoins de chaleur, comparées avec la même exigence que le projet actuel :

○ réévaluer les besoins de chaleur selon une trajectoire de sobriété globale (énergie et déchets) à l'échelle métropolitaine ;

○ étudier les alternatives renouvelables, notamment la géothermie, et la transformation du réseau vers l'eau chaude ;

○ investir dans la rénovation thermique des bâtiments raccordés et la modernisation du réseau ;

○ construire une stratégie métropolitaine de déploiement des pompes à chaleur réversibles.

4. Affirment qu'une infrastructure métropolitaine appelle une décision partagée avec les communes qui l'accueillent, et prennent acte de l'opposition exprimée par les conseils municipaux de Vitry-sur-Seine et de Ris-Orangis. Cette opposition doit produire des effets réels. La solidarité métropolitaine suppose le respect des choix démocratiques des communes d'accueil : elle ne peut pas servir à justifier qu'on leur impose cet équipement. Les Écologistes Île-de-France s'opposeront à tout projet maintenu contre l'avis des communes d'accueil.

5. Demandent que les communes concernées et leurs habitant·es soient pleinement associé·es à la définition des besoins, à l'étude des alternatives et aux décisions, aux côtés de la Ville de Paris, de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, des intercommunalités concernées, de la Métropole du Grand Paris, de la Région et de l'État.

6. Demandent une évaluation indépendante et publique des scénarios alternatifs à Thermo-sur-Seine. Elle portera sur leurs effets sanitaires, climatiques, environnementaux et financiers, et sur leurs conséquences pour la facture des abonné·es. Elle tiendra compte des expositions cumulées des populations, des installations existantes et projetées, et de l'objectif de réduction des inégalités environnementales. Les moyens d'étude et d'investissement doivent désormais servir à construire une sortie du gaz compatible avec la protection des territoires et la réduction des déchets.

7. Soutiennent la demande des élu·es écologistes de Paris d'une étude sanitaire indépendante, et saluent le travail des groupes écologistes de Paris, du Val-de-Marne et de l'Essonne, ainsi que la mobilisation des habitant·es et des associations.

8. Demandent aux élu·es écologistes pour porter cette position dans le débat public et les assemblées délibératives, et décident de la constitution d'un groupe de travail régional associant les Écologistes de Paris, du Val-de-Marne et de l'Essonne, chargé de suivre les suites de la concertation et de présenter un point d'étape au Conseil Politique Régional après la remise du bilan des garant·es.

9. Le CPR partage la proposition du Pôle Écologiste Ile de France qui rappelle que ce projet met en lumière les insuffisances de la politique régionale concernant les déchets. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), adopté en 2019, doit être réévalué à la lumière des objectifs environnementaux actuels et des besoins des territoires. Il est urgent de renforcer nos ambitions, d'accélérer la prévention et le réemploi, de développer les filières de recyclage et d'investir dans des solutions cohérentes avec nos objectifs climatiques et sanitaires.